

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2021/024/PRG/SGG PORTANT COMPOSITION PARTIELLE DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

la Constitution ;

le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;

proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

DÉCRETE

Article 1^{er} : Sont nommés dans les fonctions ci-après

Ministre d'Etat, Ministre de l'Assainissement et de l'Hydraulique : Monsieur
Ibrahima Koly KOUROUMA

Ministre d'Etat, Ministre des Sports : Monsieur Sanoussy Bantama SOW

Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire : Monsieur Ibrahima
KOUROUMA

Ministre du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat : Madame Salla Fanta
nyé CAMARA

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, est enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 janvier 2021

